CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

LIBERTÉ. EGALITÉ.

Sens, le 7 prairial an 7 de la République française, une et indivisible.

L'administration de la municipalité de Sens au Conseil des Anciens.

CITOYENS LÉGISLATEURS,

Les conscrits de la commune de Sens, au nombre de quarante-deux, sont partis pour leur destination.

La joie et le courage qui présidoient à leur départ annonçoient le desir de vaincre.

Ils ont été accompagnés par l'administration, l'état-major, et une partie de la garde nationale, jusqu'aux

715

limites de la commune. Plus de cinq mille citoyens bordoient leur passage : ils étoient précédés de tambours et d'une musique guerrière.

L'enthousiasme de nos jeunes conscrits avoit électrisé l'ame de nos concitoyens.

Après avoir donné à leurs parens les dernières marques de tendresse, ces braves jeunes gens ont embrassé leurs magistrats. Des hymnes patriotiques et les cris mille fois répétés de *vive la République* ont signalé leur départ.

Non, cette République si chère à nos cœurs ne périra jamais; nous en jurons par nous-mêmes, par nos anciens et nos nouveaux braves.

Qu'ils se trompoient, nos féroces ennemis, s'ils ont cru affoiblir un instant l'énergie des hommes libres par des succès éphémères et par des assassinats !

C'est un pas de plus que ces cannibales ont fait vers leur destruction.

Ils ne pensoient donc pas que le besoin de la vengeance, commandé à la bravoure des républicains, les rendroit encore plus invincibles.

Ames de Roberjot et de Bonnier, vous serez vengées : ce cri s'est fait entendre d'un bout à l'autre des républiques; et nous le répéterons tant qu'il nous restera un assassin à punir et un ennemi à vaincre.

Salut et respect.

Suivent les signatures.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.

